



INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 86 MAI 2017

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DES SITES INDUSTRIELS DE DONGES

PROPOSITIONS DE TRACES, ENQUÊTE PUBLIQUE...

DISCUTONS-EN !

REUNION PUBLIQUE

ouverte à toutes et tous

lundi 22 mai – 19 h

salle polyvalente Mairie de Donges

Les arguments avancés par l'ADZRP, ses adhérents et des Dongeois pour expliquer les raisons de leur rejet du tracé ferroviaire imposé par l'État, l'industriel et SNCF-Réseau ont maintes fois été exprimés.

Une nouvelle proposition présentée comme base de travail qui n'a pas pour objectif de reporter les problèmes sur d'autres Dongeois a été adressée pour étude à l'ensemble des décideurs et/ou aux financeurs, aux responsables des associations environnementales et des agriculteurs. Le 16 avril dernier, l'ADZRP souhaitait questionner les élus locaux à l'occasion de la réunion du Conseil Municipal. En vain.

Suite à la parution de plusieurs documents produits par l'Autorité Environnementale, un courrier était envoyé à son président.

Cette même Autorité Environnementale (voir INFOS ADZRP N° 84) rendait un avis délibéré le 26 avril 2017 sur le dossier du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges proposé par SNCF Réseau.

IL EST INTERESSANT DE S'Y ATTARDER ET D'EN PRESENTER QUELQUES ELEMENTS. *(Nous tenons le dossier complet à la disposition de toutes celles et tous ceux qui en feraient la demande.)*

L'État a initié en 2008, avec Total et SNCF Réseau une réflexion sur la déviation de la ligne ferroviaire, avec trois objectifs : **réduire l'exposition aux risques industriels, pérenniser l'activité industrielle de la raffinerie et des sites attenants, améliorer la desserte ferroviaire de Donges.** Les trois objectifs fixés s'appliquent également à la proposition avancée par l'ADZRP.

Il est utile de rappeler que notre demande d'associer les deux dossiers « contournement du site industriel » et étude du PPRT a toujours été refusée.



L'AE dénonce une insuffisance de l'étude d'impact qui élude la question de l'évolution du site de la raffinerie Total. L'affirmation de la pérennisation de l'activité industrielle de la raffinerie et des sites attenants manque d'éléments.

Un questionnement formulé par les riverains qui s'interrogent sur l'opportunité des contraintes qui leur sont imposées alors que rien n'est dit précisément sur les intentions de l'industriel.

Par ailleurs, l'Autorité Environnementale constate que l'étude ne permet pas de démontrer l'acceptabilité du risque induit par le site industriel vis à vis des usagers de la ligne.

Environ 60 trains (TGV, TER, trains de fret) circulent quotidiennement. La halte gare de Donges est desservie par 7 aller-retour quotidiens (environ 70 montées/desscentes par jour, *en fait 48*).

Le projet nécessite la relocalisation de dix entreprises et la réalisation de certains autres travaux (déplacement de réseaux et notamment d'un pylône haute tension à l'emplacement de la future halte ferroviaire.

Ces opérations ne sont pour l'instant pas décrites ni traitées dans



l'étude d'impact.

Il y a nécessité de fournir des éléments d'appréciation des impacts des éventuelles réimplantations des activités déplacées par le projet

L'AE recommande de considérer comme partie du projet les déconstructions de bâtiments d'entreprises et les déplacements de réseaux nécessaires à sa réalisation.



Parmi les principaux enjeux environnementaux relevés, l'AE note les nuisances notamment acoustiques liées au rapprochement de la ligne ferroviaire du sud du bourg de Donges.

Deux habitations du secteur de la Noé d'Abbas présentent des dépassements de niveaux sonores acceptables. Deux autres bâtiments n'ont pas fait l'objet de mesures acoustiques

Elle note un écart entre les mesures de bruits et la modélisation et réclame une carte de bruit.

L'articulation entre le contournement ferroviaire et les aménagements prévus par Total pour assurer la pérennité de la raffinerie nécessite néanmoins d'être abordée au préalable.

Le dossier est construit selon l'hypothèse que le projet de contournement ferroviaire peut être considéré de manière indépendante des aménagement prévus par Total. Ces aménagements ne sont évoqués que de manière très limitée dans le dossier alors que les parties prenantes ont exprimé une demande de clarification sur ce point.

Pour l'AE, il est nécessaire de présenter ensemble les projets de contournement ferroviaire et d'unités nouvelles de la raffinerie au cours d'une même enquête publique ou, dans le cas contraire, de le justifier.



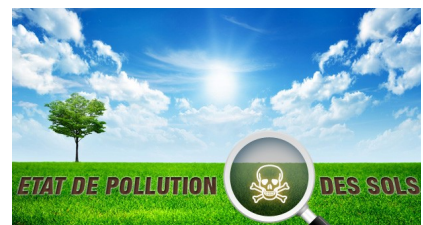
Si le démarrage des unités est prévu fin 2020 et la mise en service du contournement fin 2021, il existe inévitablement une aggravation inévitable des risques sur la voie actuelle.

L'AE souligne une pollution des sols dans la bande d'étude qui nécessite de compléter l'étude d'impact par des analyses qualitatives et quantitatives de cette pollution (zones de déblais ou susceptibles d'être remblayées). Elle interpelle de fait sur la gestion des déblais éventuellement pollués.

Elle estime au minimum à 115000m³ le volume des déblais pour un besoin total de 295000 m³, interroge sur l'approvisionnement du chantier et le flux des poids lourds.

Elle questionne sur les risques liés à la présence éventuelle d'explosifs.

Elle demande des précisions sur le trafic de transports de matières dangereuses qui ne manquerait pas de se rapprocher des habitations.



Les impacts sur les milieux naturels et les mesures associées sont décrits de manière complète sur près de 100 pages. *Moins d'attention pour les femmes, les hommes, les enfants vivant sur la même zone !*

Le projet pourrait nécessiter la destruction d'une maison et avoir des incidences sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Ces deux impacts ne sont pas mentionnés dans le projet.



Voie ferrée imposée –

– 62 ans de sacrifices pour rien

Maison détruite

Ces multiples réserves émises par l'Autorité Environnementale démontrent une certaine précipitation dans l'écriture du projet au détriment des riverains vivant quotidiennement à Donges. A chacun, chacune d'être force de proposition.



■ Lors du prochain Conseil Municipal (10 mai), l' Association rappellera au Maire l'engagement pris le 16 mars dernier de réunir et les élus et l'ADZRP sur le sujet du contournement du site industriel.

■ P.A.R.I - Dans la prochaine parution de l'adzrp, nous rendrons compte des informations fournies par les diagnostiqueurs à l'occasion de visites chez des particuliers

■ Le 5 mai, l'ADZRP a pu présenter le dossier de la voie ferrée au Défenseur des Droits avant de solliciter une rencontre auprès de l'avocat.